

Règlement intérieur

Bienvenue à Atlantic Toboggan !

Pour votre sécurité et afin de vous garantir une expérience agréable et conviviale, nous vous invitons à respecter les règles suivantes.

Chaque membre du personnel de l'établissement est habilité à faire respecter les règles du présent règlement.

En accédant au parc, chaque visiteur accepte implicitement ce règlement.

1 – Accès au Parc

Accès

L'entrée au parc est strictement réservée aux visiteurs munis d'un billet valide. Ce dernier doit être conservé pendant toute la durée de votre visite.

La direction se réserve le droit de limiter ou de refuser l'accès au parc si le taux de fréquentation est trop élevé ou encore d'évacuer le parc pour des raisons de sécurité ou en cas de force majeure.

Validité des billets

Chaque billet donné à une autre personne n'est plus valable sur le parc et ne donne plus droit à l'accès au parc ni à aucune prestation.

La revente de billets d'entrée est interdite. Seuls les billets achetés via notre billetterie, vos comités d'entreprise et les campings et offices de tourisme partenaires vous garantissent l'entrée au parc. Aucun remboursement ne sera proposé en cas de fraude avérée.

Sortie

Toute sortie temporaire de courte durée est autorisée sur accord du personnel d'accueil. Un tampon sera apposé à votre poignet pour vous permettre de rentrer à nouveau dans le parc. La direction se réserve le droit de limiter les sorties temporaires.

Mineurs

Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable pour acheter un billet et accéder au parc.

Les mineurs sont sous la responsabilité de l'adulte qui les accompagne pendant toute la durée de leur présence dans le parc.

Parking

Le parking est gratuit (sans surveillance). Il est ouvert de 9h à 20h. Après 20h, plus aucun véhicule ne doit être stationné sur le parking.

2 – Sécurité et accessibilité des attractions

Restrictions

L'accès à certaines attractions peut être soumis à des restrictions de taille, de morphologie, d'âge ou de condition physique. Ces restrictions sont affichées à l'entrée de chaque attraction. En aucun cas, il s'agit de mesures discriminatoires.

Les attractions telles que le Space Boat, le Blackhole, le Draguerio et le Shuttle utilisent des effets d'éclairage qui peuvent heurter les personnes photosensibles.

Nous nous réservons le droit de vous interdire l'accès à certains toboggans en cas de nécessité et de prise de risque inconsidérée pouvant nuire à votre intégrité physique ou celle des autres.

Consignes de sécurité

Il est interdit de courir, plonger, sauter ou de pratiquer des comportements dangereux dans les piscines et sur les toboggans.

Respectez les consignes de sécurité fournies par le personnel et les panneaux d'instruction. En cas de non-respect, vous restez responsables des conséquences liées.

Il ne doit y avoir qu'une seule personne à la fois sur les toboggans, sauf s'il est précisé que l'activité peut être pratiquée à plusieurs.

Il est interdit de remonter les toboggans à l'envers.

La baignade est interdite dans les bassins de réception.

Il est interdit de boire et de manger dans les attractions ainsi que dans les files d'attente.

Les visiteurs du parc s'engagent à faire part de toutes blessures, même minimales ou potentielles, au poste de secours du parc. Le cas échéant, tous les frais liés à l'évacuation seront à la charge de la personne évacuée et/ou de son assurance.

Hygiène

Le passage par le pédiluve est obligatoire avant d'accéder aux attractions aquatiques.

Les déchets doivent être jetés dans les poubelles prévues à cet effet afin de préserver la propreté du parc.

Les mégots de cigarettes doivent être jetés dans les cendriers prévus à cet effet.

Les chiens sont autorisés dans l'enceinte du parc sous réserve du respect des règles suivantes :

- Les chiens doivent être tenus en laisse en permanence.
- Les propriétaires sont responsables de leurs animaux et doivent veiller à ramasser immédiatement les déjections à l'aide de sacs adaptés.
- Par mesure d'hygiène et de sécurité, les chiens doivent rester à distance des bassins.
- Les aboiements doivent être limités afin de préserver la tranquillité et le confort de l'ensemble des visiteurs.

Le non-respect de ces règles pourra entraîner l'exclusion de l'animal et de son propriétaire.

Sécurité des visiteurs

Les substances illicites, les boissons alcoolisées, les objets en verre, les produits chimiques, les armes ou tout autre objet dangereux susceptibles de mettre en danger la sécurité des visiteurs sont strictement interdits dans l'enceinte du parc.

Toute personne en état d'ébriété ou dont le comportement est jugé dangereux pourra se voir refuser l'accès ou être exclue du parc sans remboursement.

Pour la sécurité des visiteurs, il est interdit de fumer à proximité des bassins.

Tenue

Le port d'une tenue de bain appropriée est obligatoire dans toutes les zones aquatiques.

Les vêtements amples, jeans, et sous-vêtements sont interdits. Nous nous réservons le droit de refuser l'accès à toute personne portant une tenue non appropriée sans qu'aucune compensation ou remboursement ne puisse être demandé.

Les maillots de bain (une ou deux pièces), les shorts et les caleçons de bain, les combinaisons en lycra ou néoprène sans capuche, sont autorisés pour la baignade.

Les bonnets de bain ne sont pas obligatoires.

Le port du burkini (moderne et près du corps, conçu dans des matériaux adaptés à la pratique de la baignade uniquement) est autorisé, sous réserve qu'il réponde aux critères de sécurité nécessaires.

Évacuation

Les évacuations pour raison de sécurité peuvent se faire sans préavis et ne donneront droit à aucune compensation financière ou autre.

3 – Respect des Biens et des Personnes

Vols et dommages

Tout acte de vandalisme, de vol ou de dégradation volontaire fera l'objet de poursuites.

Les visiteurs doivent respecter les infrastructures, les consignes de sécurité, la végétation et les décors du parc.

Il est interdit de dégrader et de franchir les clôtures ou les rambardes de sécurité.

Comportement du public

Les vols, violences verbales et physiques, état d'ébriété, malveillance, non-respect des consignes de sécurité et règlement intérieur, etc. peuvent amener Atlantic Toboggan à intervenir et prendre les mesures qui s'imposent.

Les comportements agressifs, injurieux ou inappropriés envers les autres visiteurs ou le personnel ne seront pas tolérés. Tout manque de respect envers le personnel du parc fera l'objet d'une exclusion du parc sans compensation mais également d'un dépôt de plainte auprès des autorités compétentes.

Objets Personnels

Atlantic Toboggan décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels dans l'enceinte du parc. Il est recommandé de ne pas laisser vos effets personnels sans surveillance.

Des casiers sont à disposition au tarif de 2€ la journée. En dehors des casiers, les salariés du parc ne sont pas habilités à conserver vos objets.

Atlantic Toboggan se réserve le droit de gérer les objets abandonnés de la manière la plus appropriée et avec les autorités compétentes.

Pour des raisons de sécurité, nous vous recommandons de bien fermer votre véhicule à clé. Atlantic Toboggan ne pourra être tenue responsable des vols et dommages causés par des tiers à votre véhicule ou à son contenu.

4 – Restauration et Pique-Nique

Des zones de pique-nique sont mises à disposition pour consommer les repas apportés.

Les glacières ne pourront être conservées dans les vestiaires.

Les déchets doivent être jetés dans les poubelles prévues à cet effet afin de préserver la propreté du parc.

Il est interdit d'introduire des boissons alcoolisées dans le parc.

5 – Conditions Générales

Atlantic Toboggan se réserve le droit de modifier les horaires d'ouverture ou de fermer temporairement certaines attractions pour maintenance ou en cas de conditions météorologiques défavorables sans qu'aucune compensation financière ne puisse être demandée par les visiteurs.

En cas d'urgence, suivez les consignes de sécurité émises par le personnel.

Atlantic Toboggan se réserve le droit de modifier à tout moment et pour quelques raisons que ce soit, son règlement intérieur sans qu'aucun préavis ne soit nécessaire.

6 – Règlement Spécifique pour les Groupes

Les groupes scolaires et associatifs doivent être accompagnés d'encadrants en nombre suffisant pour assurer la supervision des participants.

Les encadrants sont responsables du comportement des membres de leur groupe.

Merci de votre compréhension et de votre coopération.

L'équipe Atlantic Toboggan